

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE

Le SICTOM des Combrailles s'est réuni en Assemblée Générale à la salle des fêtes de TEILHET, le mercredi 12 avril 2017 à 18 heures.

Présents (51) : Mesdames et Messieurs

Combrailles, Sioule et Morge : BLOT L'EGLISE : **BOULEAU Bernard - GROLLEAU-MOULIN Milaine / LISSEUIL : ARNAUD Elisabeth - GENDRE Martial / MARCILLAT : LESCURE Bernard – MARTIN Christine / POUZOL : DANIEL Yves / SAINT PARDOUX : LEJEUNE David / SAINT REMY DE BLOT : AUBIGNAT Michel.**

Pays de Saint Eloy : AYAT SUR SIOULE : **CHASSAGNOL Michel – SIMON Jean Marie / BIOLLET : TOUVERON Jean Paul / BUXIERES SOUS MONTAIGUT : NICOLAS Michel - OLLIER Roger / DURMIGNAT : LEDUC Jean-Claude - ROBERTET Alain / ESPINASSE : GIDEL Yves - PANEFIEU Gisèle / GOUITIERES : RICHARDOT Sébastien - THEVENET Mathieu / LA CELLETTE : THEVENET Jean-Pierre / LAPEYROUSE : VIRMONT Alain / LE QUARTIER : CHATELUS Thierry - PHELIPAT Michel / MENAT : MAZUEL Daniel / MONTAIGUT EN COMBRAILLE : LEMPEREUR Claire - SAUVANET Marianne / MOUREUILLE : PRADEL Dominique / NEUF EGLISE : BELLARD Davy - CHARTRON Pierre / PIONSAT : DEQUAIRE René – TAUTOU Jean-Claude / ROCHE D'AGOUX : LIZARD Alain - WERNER Roland / SAINT ELOY LES MINES : MONTEIL Pierre / SAINT GERVAIS D'Auvergne : GAUVIN Jean-Noël - PORTIER Michel / SAINT HILAIRE PRES PIONSAT : PENY Dominique / SAINT JULIEN LA GENESTE : LAUSSEDAT Danielle - PINGUET Bernard / SAINT MAIGNER : GROUEIX Pierre / SAINT MAURICE PRES PIONSAT : FAURE Lionel / SAINT PRIEST DES CHAMPS : MOURLON Gérard - LASCIOUVE Jean-Claude / SAINTE CHRISTINE : ROCHON Bernard / SERVANT : CHAMPOMIER Gilles / TEILHET : CORNETTE Michel – ROUDIER Renée / VIRLET : FAUGERE Lucette - JOUHENDON Bernard / YOX : DUDYSK Philippe.**

Excusés (31): Mesdames et Messieurs

Combrailles, Sioule et Morge : POUZOL : **GROS Henri / SAINT GAL SUR SIOULE : DEBUE Daniel - JACQUOT Patrick / SAINT PARDOUX : MUSCAT Isabelle / SAINT QUINTIN SUR SIOULE : LENEÉ André - PENY Mathieu / SAINT REMY DE BLOT : TAMBOIS Jérôme.**

Pays de Saint Eloy : ARS LES FAVETS : **DEE Laurent - DUBOISSET Rémi / BIOLLET : DARVENNE Annie / BUSSIERES PRES PIONSAT : CORBIN Catherine - DUBLOSCLARD Claude / CHATEAU SUR CHER : DUBUIS Bernard - MEILHAUD Raymond / LA CELLETTE : PECYNY Vincent / LA CROUZILLE : MAUBERT Valérie - MEUNIER Myriam / LAPEYROUSE : PERRIN Joël / MENAT : DESMAISON Dominique / MOUREUILLE : LARVIN Bernard / SAINT ELOY LES MINES : BARILLIER Pierre / SAINT HILAIRE PRES PIONSAT : COULANGHEON Christian / SAINT MAIGNER : BERGER Roger / SAINT MAURICE PRES PIONSAT : AUZEL Christian / SAINTE CHRISTINE : CHALUS Jean-Pierre / SAURET BESSERVE : ROYET Jean Gabriel - SAURET Jean-Pierre / SERVANT : DUBOST Evelyne / VERGHEAS : GUILLOT Jean-Claude – LAGARDE Paul YOX : RAYMOND-RENARD Claudie.**

Procurations (8) :

SAINT GAL SUR SIOULE : DEBUE Daniel à DANIEL Yves – JACQUOT Patrick à LEMPEREUR Claire (sauf vote CA 2016) / SAINT REMY DE BLOT : TAMBOIS Jérôme à AUBIGNAT Michel / BIOLLET : DARVENNE Annie à TOUVERON Jean Paul / SAINT ELOY LES MINES : BARILLIER Pierre à MONTEIL Pierre / SAINT MAIGNER : BERGER Roger à GROUEIX Pierre / SERVANT : DUBOST Evelyne à CHAMPOMIER Gilles / YOX : RAYMOND-RENARD Claudie à DUDYSK Philippe.

Date de la convocation : le 6 avril 2017.

Secrétaire de séance : Monsieur DUDYSK Philippe.

Assistaient également à la réunion :

- Michaël BARÉ : Secrétaire du SICTOM
- Julie PERRONIN PALLARES : Adjoint administratif

Après l'accueil des délégués, Monsieur le Maire de TEILHET, Bernard DUVERGER rappelle la lourde problématique des déchets et le coût induit par les prestations actuelles. Il regrette que la question des encombrants, ancienne et importante, ne soit plus envisagée. Bernard DUVERGER rappelle que ceux qui ont la responsabilité réglementaire devraient aussi avoir celle du prélèvement de l'impôt pour prendre la mesure du mécontentement.

Madame la Présidente insiste cependant sur la question environnementale qui doit rester fondamentale. Le déchet doit être également perçu comme une ressource.

Le compte rendu de l'Assemblée Générale de MONTAIGUT (22 février 2017) est approuvé par le Comité Syndical. Une correction cependant à apporter dans le tableau des excusés.

ORDRE DU JOUR :

OBJET : Vote du Compte Administratif 2016

Il se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses 2016	2 893 504,10 €
Recettes 2016	2 816 587,12 €
Déficit 2016	76 916,98 €

Excédent antérieur 2015	403 679,92 €
Résultat Global de clôture	+ 326 762,94 €

Section d'investissement

Dépenses 2016	204 866,80 €
Recettes 2016	246 508,13 €
Excédent 2016	41 641,33 €

Déficit antérieur 2015	87 946,02 €
Résultat Global de clôture	- 46 304,69 € (001inv.dep)

Restes à réaliser

Dépenses 2016	néant
---------------	-------

Soumis au vote par Monsieur Bernard BOULEAU, Premier Vice-Président du SICTOM des Combrailles, (Madame la Présidente se retire) il est voté à l'unanimité :

Membre en exercices : 82

Membres présents : 50

Nombre de suffrages exprimés : 57

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 57

DELIBERATION

OBJET : Vote du Compte de Gestion du Receveur (2016)

Le Comité syndical devra :

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2016 et les éventuelles décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
2. Statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
3. Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION

OBJET : Compte Administratif 2016 / Affectation du résultat

Section de fonctionnement

Dépenses 2016	2 893 504,10 €
Recettes 2016	2 816 587,12 €
Déficit 2016	76 916,98 €

Excédent antérieur 2015	403 679,92 €
Résultat Global de clôture	+ 326 762,94 €

Section d'investissement

Dépenses 2016	204 866,80 €
Recettes 2016	246 508,13 €
Excédent 2016	41 641,33 €

Déficit antérieur 2015	87 946,02 €
Résultat Global de clôture	- 46 304,69 € (001inv.dep)

Restes à réaliser

Dépenses 2016	néant
---------------	-------

Le besoin de financement à la section d'investissement s'élève à 46 304,69 €. Ce besoin de financement peut être couvert en prélevant cette somme sur le résultat global de clôture constaté en fonctionnement et en l'affectant au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

D'autre part, le solde excédentaire de la section de fonctionnement, 280 458,25 € est affecté au compte 002 du budget (excédent reporté).

Résultat global

Résultat global de l'exercice au 31/12/2016: + **280 458.25 €**

L'affectation est approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION

OBJET : Vote du Budget Primitif 2017

Présenté par Madame Claire LEMPEREUR, Présidente du SICTOM des Combrailles, le budget primitif 2017 a été voté à l'unanimité :

Membre en exercices : 82

Membres présents : 51

Nombre de suffrages exprimés : 59

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 59

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 082 808,34 €

La section d'investissement s'équilibre à 275 223,78 €

DELIBERATION

Le détail des sections en recette comme en dépense a été présenté à l'article et à l'opération pour le Compte Administratif comme pour le Budget Primitif.

Madame la Présidente souhaite apporter des éléments complémentaires à la présentation des principaux postes de dépense, spécialement sur la répartition des coûts VALTOM (coût à l'habitant et traitement).

OBJET : Mode de recouvrement de la T.E.O.M :

Pour l'année 2017, le produit attendu inscrit au Budget Primitif s'élève à la somme de 2 528 578 €.

Une délibération est nécessaire aux services fiscaux pour qu'ils puissent procéder au recouvrement de cette somme après le vote du taux correspondant :

	Bases	Taux proposé	Produits
Total Général	14 141 939	17.88%	2 528 578

Soit, dans le détail des deux communautés de communes :

Base Combrailles, Sioule et Morge Communauté de Communes	1 668 580	17.88%	298 342
Base Communauté de Communes Pays de Saint Eloy	12 473 358	17.88%	2 230 236

Pour 2017, la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy, doit reprendre le taux de TEOM (17.88%) pour le périmètre correspondant à l'ancienne Communauté de Communes Cœur de Combrailles (total des bases égal à 2 901 542) soit un produit attendu de 518 796 € sur un total de 2 230 236 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité, de fixer le taux de 2017 à 17,88% pour le produit attendu ci-dessus référencé.

DELIBERATION

La revalorisation des bases à 0.4 % sans augmentation du taux permet d'inscrire un produit supplémentaire relativement faible. La question de la fiscalité devra être de nouveau posée à travers la reprise de l'étude engagée au début du mandat.

OBJET : Dotation aux amortissements

Dans le cadre de la comptabilité M14, le comité doit décider de la durée d'amortissement des matériels acquis en 2016.

Cette durée peut être fixée à huit ans pour les bacs, les bennes et le container maritime, quatre ans pour le matériel informatique, tondeuse, pompe à gasoil, palette de rétention, auvent.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de fixer la durée d'amortissement du matériel acquis en 2016, dans les conditions ci-dessus référencées.

DELIBERATION

OBJET : Commandes 2017 : Bacs de regroupement

Pour l'année 2017, le besoin est évalué à 80 unités.

Les bacs de regroupement sont des conteneurs sur roues, numérotés (type 2017/001.002 etc) à préhension frontale de 660 litres à cuves grises et à couvercles verts ou jaunes.

Les bacs seront livrés montés. Ils devront répondre aux normes en vigueur.

Les entreprises suivantes ont remis leur offre technique et financière :

Nom Société	Adresse	Prix unitaire bac (HT)	Frais de Port	Montant Total (TTC)
ORYXIA	69370 ST DIDIER AU MONT D'OR	133.00 €	Prix Franco	12 768.00 €
QUADRIA	33127 ST JEAN D'ILLAC	109.45 €	Prix Franco	10 507.20€

SECAF ENVIRONNEMENT	38150 ASSIEU	102.90 €	Prix Franco	9 878.40 €
TEMACO	13793 AIX EN PROVENCE	116.00 €	Prix Franco	11 136.00 €

Délais de livraison pour chaque entreprise : entre 3 et 5 semaines.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de retenir la proposition de la société SECAF ENVIRONNEMENT.

DELIBERATION

Roland WERNER souhaite connaître l'origine des bacs SECAF.

Claire LEMPEREUR indique que les conteneurs proviennent d'Espagne.

Yves GIDEL et Pierre CHARTRON souligne la possibilité de prolonger l'usage de certains bacs par leur réparation (poste à souder spécifique) plutôt que par leur remplacement systématique.

OBJET : Commandes 2017 : Colonnes (points d'apports volontaires)

Pour l'année 2017, le besoin a été évalué à 7 colonnes « verre » et 2 colonnes « papier-carton », avec préhension KINSHOFER. Les colonnes seront livrées montées. Elles devront répondre aux normes en vigueur, garantie de 5 à 8 ans.

Les entreprises suivantes ont remis ont leur offre technique et financière :

Nom Société	Adresse	Prix unitaire colonne verre HT	Prix unitaire colonne carton HT	Frais de Port	Montant Total TTC 7 « verre » 2 « papier »
BILOBA	69720 ST BONNET DE MURE	1490.00 €	1390.00 €	650.00 €	16 632.00 €

PLASTIC OMNIUM	69800 ST PRIEST	987.05 €	1053.71 €	547.06 €	11 476.60 €
		1096.10 € (avec PMR)	1197.40 € (avec PMR)	700.24	12 921.29 €
SECAF ENVIRONNEMENT	38150 ASSIEU	1028.00 € (PMR offerte)	1028.00 € (PMR offerte)	Prix Franco	11 102.40 €
TEMACO	13793 AIX EN PROVENCE	1127.91 €	1062.30 €	Prix Franco	12 023.96 €

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de retenir la proposition de la société SECAF ENVIRONNEMENT avec opercule pour les usagers PMR (Personne à Mobilité Réduite).

DELIBERATION

OBJET : Commandes 2017 : Bennes

Le Syndicat doit envisager la fourniture de trois bennes amovibles renforcées de type 30 m³ avec crochet de préhension, renforts latéraux et verticaux.

Un descriptif complet sera joint en annexe à l'offre. Outre le détail complet des pièces, le descriptif précisera l'épaisseur des tôles (face avant, porte arrière, côtés, fond), le verrouillage, les fermetures.

Les bennes doivent être conformes aux normes en vigueur.

Les entreprises suivantes ont remis ont leur offre technique et financière :

Nom Société	Adresse	Prix unitaire benne (HT)	Frais de Port	Montant Total (TTC)
EURL CLAUSTRÉ – AMBERT BENNES	63600 ST FERREOL DES COTES	3800.00 €	150.00 €	13 860.00 €
SARL C.M.M.I	86220 IGRANDES	4085.00 €	1380.00 €	16 362.00 €
VOLGA FRANCE	08700 JOIGNY SUR MEUSE	4380.00 €	Franco Port	15 768.00 €

Délais de livraison pour chaque entreprise : entre 5 et 8 semaines.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de retenir la proposition de la société EURL CLAUSTRE – AMBERT BENNES

DELIBERATION

OBJET : Déchèteries : Clôtures

Les clôtures des déchèteries de Saint Gervais et Pionsat ont été dégradées, il est envisagé de les refaire avec un grillage en panneaux plus résistant.

La société COMBRAILLE HABITAT propose :

Pour Saint Gervais deux devis :

- Grillage simple, cout total 2 035,00 € (HT) soit 2 442,00 € (TTC)
- Grillage en panneaux, cout total 4 080,00 € (HT) soit 4 896,00 € (TTC)

Pour Pionsat :

- Grillage simple, cout total 1 330,00 € (HT) soit 1596.00 € (TTC)

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de retenir la proposition de la société COMBRAILLE HABITAT dans les conditions ci-dessus référencées (et de retenir la proposition du grillage en panneaux pour Saint Gervais uniquement).

Jean-Noël GAUVIN précise que les bâtiments communautaires à Saint Gervais, bénéficient d'un grillage d'enceinte renforcé, plutôt satisfaisant.

DELIBERATION

OBJET : Déchèteries : Sécurité extincteurs

Les extincteurs incendie des trois sites doivent faire l'objet d'une maintenance annuelle.

L'entreprise **TPMC** à Riom a chiffré cette vérification :

- Remplacement à St Eloy et St Gervais : 120.00 € (HT) extincteur 9 kg ou 110.00 € (HT) extincteur 6 kg
- Maintenance Pionsat : 9.50 € (HT) + recharge poudre : 60 € (HT),
- Mise en place d'une signalétique : 12.00 € (HT) par site.

Pour les locaux DMS de St Eloy et St Gervais, un coffret pourrait éventuellement être installé.

Soit un total de 390,60 € TTC (extincteurs 6 kg)

L'entreprise **FIRE & CO** à QUINSSAINES a chiffré cette vérification :

- Déplacement sur chaque site : 25€ x 3 = 75 € (HT)
- Panneau classe de feu sur chaque site : 3,40€ x 3 = 10,20 € (HT)
- Remplacement extincteur 6 kg à St Eloy et St Gervais : 62,00 € x 2 = 124 €(HT)
- Vérification + remplacement joint tête+ scelle + recharge Pionsat : 4,80 € + 1.65 € + 30,00 € = 36,45 € (HT)
- Pour les locaux DMS de St Eloy et St Gervais, un coffret pourrait éventuellement être installé.

Soit un total de 294,78 euros TTC (dont la vérification extincteur DMS à ST ELOY+ scelle + joint tête offerts)

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de retenir la proposition de la société FIRE & CO.

DELIBERATION

OBJET : Apports « Amiante »

Suite aux travaux communs et aux échanges entre le SICTOM des Combrailles, le VALTOM et le CAPER, des outils de communications ont été préparés dans les conditions réglementaires de dépôts.

L'engagement de la phase expérimentale reste soumis à la présentation d'une note de récolement aux services de la DREAL ainsi qu'à la production par l'entreprise chargée du transport jusqu'à l'alvéole des agréments nécessaires aux manipulations de ce type de déchets.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Présidente à poursuivre les démarches et engager les consultations nécessaires à l'exploitation (à titre expérimental) du casier amiante sur le site de Saint Eloy les Mines

DELIBERATION

Pierre MONTEIL pense que la démarche est intéressante et va dans le bon sens même si la contrainte réglementaire est de plus en plus lourde.

Sur le plan pratique et opérationnel, Jean-Noël GAUVIN insiste sur la fourniture de Kits de protection.

Alain LIZARD souhaite que des précisions soient apportées sur la forme et le dimensionnement des « big bag ».

OBJET : Poursuite d'exploitation

Le Comité syndicat est amené à se prononcer sur les conditions de poursuite d'exploitation au terme de la période de validité de l'arrêté préfectoral en vigueur (2013-2017) :

- Comblement de l'alvéole dédiée
- Mise en conformité du casier à déchets inertes

Un porté à connaissance doit être réalisé et déposé aux services du préfet pour juillet 2017.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Présidente à engager toutes les démarches et actions nécessaires à la poursuite d'exploitation dans les conditions ci-dessus référencées (le porté à connaissance envisagera les conditions de création d'un nouveau casier amiante sur l'emprise de l'actuel casier à déchets inertes).

DELIBERATION

OBJET : Eco Emballages : avenant de prorogation 2017 du Contrat pour l'Action et la Performance Barème E

L'agrément d'Eco-Emballages pour la période 2011-2016 a pris fin le 31 décembre 2016. La société Eco Emballage a été réagrée pour l'année 2017 par les pouvoirs publics (publié au JO le 27 décembre 2016).

Le cahier des charges d'agrément pour 2017 reprenant les dispositions du cahier des charges d'agrément applicable à la période 2011-2016, Eco-Emballages a proposé dans sa demande d'agrément de prolonger sur 2017 les contrats pour l'action et la performance Barème E, dénommé « CAP ». La prolongation de ces contrats présente l'avantage de simplifier les démarches administratives pour la gestion d'un agrément d'une seule année et d'assurer sa mise en œuvre dans la continuité du précédent.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de valider l'avenant de prorogation de l'organisme ECO EMBALLAGE dans les conditions ci-dessus référencées.

DELIBERATION

OBJET : Ecofolio : avenant à la Convention 2013-2016, applicable pour l'année 2017

Ecofolio a été agréé pour recouvrer l'eco contribution sur les papiers graphiques. Afin de percevoir les soutiens, les collectivités locales ont signé la convention d'adhésion type proposée par ECOFOLIO, laquelle arrive à expiration au 31 décembre 2016, date de fin de l'agrément 2013-2016.

L'agrément a été reconduit pour la période 2017-2022, un nouvel avenant doit être signé entre le SICTOM des Combrailles et la SAS ECOFOLIO, afin de bénéficier des soutiens relatifs aux tonnages de déchets papiers collectés, triés et traités en 2016 et déclaré en 2017.

Par ailleurs, le cahier des charges prévoit quelques évolutions effectives à compter du 1^{er} janvier 2017

- Données générales
- Mise à jour des consignes de tri

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de valider l'avenant à la convention de l'organisme ECOFOLIO.

DELIBERATION

OBJET : DASTRI : nouvelle convention

La convention a pour objet de définir les conditions de collecte entre les GESTIONNAIRES DE POINTS DE COLLECTE et l'ECO-ORGANISME, dans le cadre de la mise en place d'un réseau de Point de Collecte pour les DASRI des patients en auto-traitement.

Dans le cadre du renouvellement de l'agrément de l'ECO-ORGANISME DASTRI pour une période de 6 ans, les partenariats de collecte des DASRI doivent être renouvelés à travers une nouvelle convention 2017-2022.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de valider la nouvelle convention de l'organisme DASTRI.

DELIBERATION

OBJET : Déléguée de Marcillat

Madame Christine MARTIN a été désignée déléguée du SICTOM des Combrailles pour la commune de MARCILLAT, par la Communauté de Communes, *Combrailles, Sioule et Morge* (réunion du 30 mars 2017), suite à la démission de Monsieur Jean François DELAGE.

Madame la Présidente a déclaré installer Madame Christine MARTIN dans ses fonctions de membre du Comité Syndical.

INFORMATIONS

▶ Campagnes de broyage :

- Le 7 avril – lycée de Saint Gervais
- Le 20 avril – services techniques de Montaigut
- Le 27 avril – Blot l'église

▶ Composteurs : la campagne de distribution des composteurs :

- Le VALTOM fournit un kit de communication
- Affiches transmises aux commerces
- Communiqué de presse prévu dont un dans le COMB'IN

▶ Lycée de Sait Gervais : demande de bacs pour le pré-tri pour l'internat, pour le moment fourniture de sacs de pré-collecte.

▶ La Poste : proposition de reprise du papier notamment lors des élections : affiches, tracts, bulletins de vote...

▶ Saint Gervais : réunion du 8 mars concernant la plateforme communale, depuis la mise en place de la tarification pour les professionnels (plus de dépôts sauvages sur cette plateforme).

▶ ORGANICITE : plusieurs rendez-vous sur le territoire sont prévus, la journée du 11 avril 2017 (Mairie de Saint Gervais / INTERMARCHE Pionsat / EHPAD Montaigut / LYCEE PROFESSIONNEL Saint Eloy les Mines....).

▶ Semaine ZERO PHYTO : du 22 au 29 avril 2017, collecte de produits phytosanitaires pour les particuliers sur le territoire du VALTOM.

▶ Visite VERNEA : inscriptions pour la visite qui se déroulera le 20 juillet 2017.

La séance est levée à 20 heures.